



*Presque 50 ans après la déclaration de Stockholm sur l'Environnement en 1972, la prise de conscience collective, sur le danger que court notre planète, est bien réelle. Changement de mode vie, engagement associatif ou à l'échelle de collectivités locales également : chacun tente d'apporter sa pierre à l'édifice. Et au niveau mondial, comment fonctionne la grosse machine des Nations-Unies ?*



**Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire Exécutive de la Convention**

**Quel cadre régira la Biodiversité mondiale pour l'après-2020 ?** Son adoption définitive aura lieu en octobre prochain à Kunming (Chine) au moment de la Conférence des Parties (COP 15) pour la Convention des Nations-Unies sur la Diversité Biologique [CBD]. D'ores et déjà, une réunion préparatoire d'une semaine a eu lieu à Rome à la fin du mois de février dernier. Plus de 1.000 délégués venus de 140 pays ont planché, au siège de la FAO, sur une ébauche - appelée "draft zéro" - du futur Accord. A l'issue de plusieurs séances plénières, de divers ateliers et des rounds de négociations initiées par les groupes de travail qui n'ont pas ménagé leurs efforts, avec des discussions qui se prolongeaient parfois jusqu'à minuit, madame Elizabeth Maruma Mrema, la Secrétaire Exécutive de la Convention résume la situation de la manière suivante : "le temps ne joue pas en notre faveur", au regard des exigences et des motions issues de cette session. Elle reste toutefois optimiste quant à l'obtention d'un accord

robuste et ambitieux pour contrecarrer la perte de la Biodiversité, mettre fin à ce cycle de destruction et ne pas laisser les futures générations face à une planète irrémédiablement endommagée par l'activité humaine.

Ceci dit, Rome ne fut qu'une étape de séries de réunions de ce Groupe de travail inclusif composé : de représentants des pays signataires de la CBD, d'ONG, de scientifiques, d'agences de développement. Sans oublier la présence de représentants de Jeunes, des Femmes mais également des Peuples indigènes et des Communautés locales. Rappelons que pour ce dernier groupe, 80% de la faune et la flore de la planète se situe sur leur zone d'habitat ! L'ouverture au plus grand nombre souligne le caractère non-limité de ce cénacle. Ainsi fonctionne la gouvernance mondiale initiée par le système onusien. Chaque acteur a voix au chapitre ; ce qui est louable en soi. Mais cela pose en même temps la limite de ce genre d'exercice. Cette pesanteur inhérente à la pléthore d'amendements, visant à défendre les intérêts de chaque groupe, voire certains pays, provoque une certaine inertie dans les prises de décision.

Le fruit de cette semaine de conclave sera ensuite transmis au Subsidiary Body en Scientific Technical and Technological Advice (SBSTTA). Cet organe scientifique de la CBD se réunira au mois de mai. Il a pour rôle de fournir des orientations sur les cibles, les indicateurs afin de parvenir à une cohérence au regard des trois objectifs de la Convention, à savoir : la conservation de la biodiversité ; l'utilisation durable de ses composantes ; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources.



### ***Genèse de la Convention sur la Diversité Biologique***

Plaçons d'abord le curseur au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Cette réunion posa les fonts baptismaux des trois conventions-cadre qui régissent la gouvernance environnementale de la planète car gravée sous le sceau d'un Traité international : la Convention-Cadre des

Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD). En terme de taux de notoriété spontanée, médiatique et universelle, la Convention sur le Changement Climatique bat à plate-couture ses deux sœurs cadettes. Et pourtant, chaque Convention organise sa Conférence des Parties (COP) et ce, depuis presque trois décennies même si elles passent la plupart du temps sous les échos des radars médiatiques. Chacune de celles-ci fait progresser la prise de conscience collective et la préservation de notre planète grâce à la signature de différents protocoles.

Pourquoi une telle prépondérance de la CCNUCC ? Au tournant des années 1980, les scientifiques [physiciens et climatologues] ont alerté le monde sur la menace d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la dégradation de la couche d'ozone ; avec pour conséquence la perte de notre bouclier atmosphérique contre les rayonnements solaires et le réchauffement climatique. En 1988 naquit le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat [GIEC], dont les parrains sont deux organismes onusiens : l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Et dès lors, les scientifiques et les politiciens ont avancé de concert en imposant un indicateur tangible - que plus personne n'ose contester aujourd'hui - : la limitation du réchauffement climatique sur une trajectoire de 1,5 à 4°C. Celle-ci permettrait d'endiguer tous les fléaux - tempêtes, extinction d'espèces, montée du niveau des océans, sécheresse - qui menacent notre planète. Toute la difficulté aujourd'hui est de trouver ou créer un indicateur universel sur la perte de biodiversité ou sur la désertification ?

Des chiffres existent mais ils sont disparates. Des millions d'espèces seraient en voie de disparition mais nous ne pouvons percevoir que les animaux emblématiques alors que 60% de la faune et 35% de la flore ont déjà disparu depuis 1975. Quant à la "désertification", il ne s'agit en aucune manière de l'expansion naturelle des déserts mais de la dégradation des terres provoquée essentiellement par les variations climatiques et surtout l'activité humaine. L'enjeu est crucial car tout retard sur la mise en œuvre des protocoles signés dans les différentes Conventions nous conduit inéluctablement vers une dégradation de 90% des sols à l'horizon 2050.

Or, lorsqu'on scrute les différents protocoles et les Accords de trois Conventions, des constantes apparaissent : la difficulté de mise en œuvre des Accords ; le bloc des mécanismes de financement ad-hoc ou plus prosaïquement "Qui doit payer ?" ; le vieil antagonisme Nord-Sud. Et pourtant, force est de constater qu'il n'existe qu'une et une seule planète. Depuis 1995, Madagascar a signé et déjà ratifié pas moins de 24 Conventions, Traités et Accords internationaux relatifs à l'Environnement.

